Respect de l'autorité parentale

Par Cocotmi

Bonjour,

Je suis en attente de la décision de la cour d'appel en ce qui concerne la garde de mes 2 enfants.
Ils ont été en garde alternée 8 ans... un enfer
Ils ont demandé le changement à une garde complète chez moi avec droit étendus pour le papa en 1ere instance - ils l'ont obtenu.
Et maintenant on attends que la cour d'appel confirme.
Depuis que la garde complète a été prononcé mon ex cherche à prouver que je l'écarte de la vie des enfants, que son autorité parentale est bafoué... je lutte en gardant trace de toute décision que je prends, de toute information que je communique. C'est épuisant mais bon...
Il a dit pendant les vacances aux enfants que s'il perds en appel, il ne s'arreterait pas et porterait plainte à chaque fois que je ne respecterai pas l'autorité parentale... et il a commencé en ne signant pas la fiche de dialogue de l'école sur l'orientation de mon fils et se plaignant auprès du collège qu'il n'avait pas été mis au courant.

D'ou ma question: comment prouver qu'on respecte l'autorité parentale? va t'il falloir que j'envoie des recommandés avec accusé reception à chaque fois que je fais parvenir un document à signer à Monsieur? Faut-il que je demande au college de faire les envois directement sans passer par moi? Ca me parait ingérable...

Merci pour vos conseils et vos témoignagnes si vous avez une expérience à ce sujet.

Par AGeorges

Bonjour Cocotmi,

"Pendant toute la procédure d'appel en droit de la famille, le jugement de première instance s'applique, il est de droit soumis à l'exécution provisoire."

Donc respectez soigneusement les décisions de la première instance et n'hésitez pas à déposer des mains courantes au commissariat à chaque anomalie du 'papa'. Ce dernier pourrait réaliser qu'il impose AUSSI une vie infernale à ses enfants.

Dans la plupart des cas, il s'agit d'une rancune forte à l'égard de l'ex-compagne. Vous devez tenir bon. Si c'est bien le cas, il finira par se lasser. Il peut suffire qu'il rencontre quelqu'un.

Les droits étendus impliquent une certaine participation du papa à la vie des enfants. Votre devoir d'information ne peut concerner que ces aspects. Vous n'avez pas à l'informer à chaque fois que vous leur achetez une paire de chaussettes (c'est le principe). Seuls les actes importants doivent être communiqués, changement d'école, maladie, ... L'inscription à un cours de piano ou de danse un jour de non-visite n'est pas un acte important.
Voyez bien que c'est VOUS qui avez la garde exclusive et leur père est juste autorisé à les voir. Il n'a pas perdu son autorité parentale, mais tant que vous vous occupez bien d'eux, il n'a pas à la manifester et à chipoter sur tout.

Par Cocotmi

Je vous remercie pour votre réponse.
En effet, même après tant d'année il semble qu'il n'ait pas avalé la pilule. Pourtant c'est lui qui s'est remis en couple plus rapidement que moi! Il n'est pas seul et sa compagne a elle aussi 2 enfants d'une précédente union (et ça se passe bien avec le père de ses enfants... il parait)

Effectivement je ne l'implique pas dans toutes les décisions mais tout ce qui est orientation scolaire tombe bien dans le cadre de l'autorité parentale, non?
Le collège demande la signature des deux parents et il ne signe pas en prétendant que c'est moi qui ne l'ai pas sollicité

(j'ai des preuves d'échange emails par contre)
Ma fille au lycée aura elle aussi des choix à faire... s'il porte plainte pour non-respect de son autorité parental, je dois me préparer...